



Juillet 2026

Procès en appel de Marine Le Pen :

détournement de fonds européens et enjeu d'éligibilité pour les élections présidentielles de 2027

En janvier et février 2026, Marine Le Pen a comparu en appel dans l'affaire des assistants parlementaires européens du Front national (devenu Rassemblement national), portant sur l'utilisation présumée irrégulière de fonds du Parlement européen. Au-delà de la question de la responsabilité pénale des prévenus, ce procès revêt un enjeu politique majeur en raison des conséquences potentielles sur l'éligibilité de Marine Le Pen à l'élection présidentielle de 2027.



Enquête

- Mars 2015 : Saisine de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) par le président du Parlement européen.
- Juin 2017 : Mise en examen de Marine Le Pen pour détournement de fonds publics.
- Les investigations portent sur l'utilisation de fonds du Parlement européen pour rémunérer des assistants parlementaires du Front national/Rassemblement national alors qu'ils auraient exercé principalement des fonctions au bénéfice du parti (estimation du préjudice : 1,4 millions à 3,2 millions d'euros).
- Renvoi devant le tribunal correctionnel de Paris du RN et de 25 prévenus. Marine Le Pen est présentée comme l'instigatrice du système.



Procès

- **Mars 2025** : Condamnation en première instance de Marine Le Pen à 4 ans d'emprisonnement, dont 2 ans ferme sous bracelet électronique, 100 000 euros d'amende et 5 ans d'inéligibilité avec exécution provisoire.
- Appel interjeté par 12 prévenus dont Marine Le Pen.
- **Du 13 janvier au 12 février 2026** : Audience devant la cour d'appel.



Délibéré

Le 7 juillet 2026

- 6 mois d'emprisonnement avec sursis à 3 ans d'emprisonnement dont 2 ans avec sursis, amendes et peines complémentaires notamment d'inéligibilité.
- Visant les infractions de :
 - détournement de fonds publics pour les députés européens,
 - recel de cette infraction pour les assistants parlementaires,
 - complicité de cette infraction pour certains dirigeants du FN,
- Notamment pour
 - Marine Le Pen : 3 ans d'emprisonnement, dont 2 avec sursis, et 1 sous bracelet électronique, 100 000 euros d'amende, et 45 mois d'inéligibilité, dont 30 mois assortis du sursis. La période d'inéligibilité ayant commencé à courir dès le jugement du 31 mars 2025 est désormais purgée.
 - le RN : 2 millions d'euros d'amende, dont 1 million ferme, et la confiscation d'1 million d'euros (mêmes peines qu'en première instance) pour le recel et de détournements de fonds publics commis de manière habituelle.



Suites judiciaires

- Louis Aliot a fait part de son souhait de former un pourvoi en cassation.
- Marine Le Pen a annoncé également un pourvoi, et se présenter à l'élection présidentielle.
- Les autres candidats ont la possibilité de former un pourvoi en cassation jusqu'au 17 juillet 2026, ainsi que le parquet général.



Impacts

- **Médiatisation importante du fait des vives critiques par Marine Le Pen et ses soutiens à l'encontre de l'institution judiciaire et de la décision de première instance.**
- **En considérant la peine d'inéligibilité entièrement purgée, la cour d'appel permet de facto à Marine Le Pen de se présenter à l'élection présidentielle de 2027.**
- **Dossier emblématique des enjeux liés au contrôle de l'utilisation des fonds européens et à la responsabilité pénale des politiques dans la gestion des ressources publiques.**